



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 7 mai 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

**RN 17 - MISE EN SERVICE DE LA DEVIATION DE THELUS-VIMY
LE 11 MAI 2010**

La mise en service de la déviation de Thélus et Vimy interviendra le 11 mai 2010 dans la matinée.

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (MEEDDM / DREAL Nord-Pas-de-Calais) a été financée à parité entre l'Etat, la Région Nord-Pas-de-Calais et le Conseil Général du Pas-de-Calais au titre du Contrat de Plan Etat-Région pour un montant de 45,6 millions d'euros et au titre du Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) pour un montant de 3 millions d'euros à 100 % par l'Etat.

Cette déviation a pour triple objectif d'améliorer :

- le cadre de vie des riverains
Le trafic journalier traversant les deux communes s'élève à près de 18 000 véhicules dont 2 500 poids lourds. Le report de ce trafic sur la déviation est estimé à au moins 85 %, ce qui va contribuer à améliorer de manière significative le cadre de vie des habitants de Thélus et Vimy et particulièrement des riverains de l'actuelle RN. Moins de véhicules en zone urbanisée signifie moins de bruit et moins de pollution.
- la sécurité de l'itinéraire pour les riverains et les usagers
Le report de ce trafic sur une section à 2x2 voies aménagée permet à la fois d'améliorer la sécurité des riverains de l'actuel itinéraire mais aussi des usagers. Le nouveau tracé augmente le confort de circulation, permet le doublement des poids lourds en toute sécurité et supprime le bouchon du feu de Thélus, favorisant une conduite apaisée.
- les liaisons entre les agglomérations d'Arras et de Lens
La déviation entre les communes de Thélus et Vimy d'une longueur de 5,1 km y compris les raccordements de part et d'autre des giratoires, constitue le second maillon à 2x2 voies de l'itinéraire Arras-Lens, après la mise à 2x2 voies en 1996 de la section entre la rocade Nord d'Arras et l'A26. Elle contribue à diminuer le temps de parcours et à rapprocher les agglomérations d'Arras et Lens ce qui améliorera les relations économiques et d'échange entre les zones d'habitat et les bassins d'emplois. Inscrite au PDMI, la mise à 2x2 voies des 4 km restants entre Vimy et Avion finalisera l'aménagement de l'itinéraire. L'objectif est de réaliser les travaux entre 2012 et 2014 (l'opération devant au préalable faire l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique). Raccordé à l'A26 à hauteur de Thélus, l'aménagement à 2x2 voies de l'ensemble de l'itinéraire RN 17 renforcera l'accessibilité de l'Arrageois et du Bassin Minier en contribuant à l'émergence de projets de territoire, parmi lesquels Louvre-Lens. A l'échelle régionale et dans la continuité des RN 47 et RN 41 (Lens-Lille) déjà totalement à 2x2 voies, l'aménagement complet de la RN 17 à 2x2 voies constituera un maillon essentiel pour un itinéraire complémentaire à l'autoroute A1 entre Arras et Lille.

Le projet, en phase avec les objectifs du Grenelle, comporte des mesures en faveur de l'environnement. Il intègre ainsi la reconstitution du massif forestier domanial de Vimy et des corridors biologiques ou passages faune. L'insertion paysagère de la déviation minimise son impact et son empreinte dans le paysage. La conception des aménagements paysagers s'est elle aussi résolument inscrite dans la politique de développement durable menée par le ministère avec l'utilisation exclusive d'essences endémiques et le choix préférentiel d'essences mellifères (favorisant le développement des abeilles). La préservation des ressources naturelles a été prise en compte, aucun matériau d'apport extérieur pour les terrassements, ni aucune évacuation de matériaux excédentaires issus du site n'ont été nécessaires. S'agissant de la préservation de la ressource en eau, l'ensemble des eaux de la route est recueilli par un système d'assainissement étanche et est traité dans des bassins de décantation filtrant la pollution pour garantir leur qualité.

Contacts presse :

DREAL Nord-Pas-de-Calais - 44 rue de Tournai - BP 259 - 59019 LILLE Cedex
Tél : 03 20 13 48 76 - Fax : 03 20 13 48 78
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Christine Diéval
Responsable du service communication
Tél : 03 20 13 48 76
christine.dieval@developpement-durable.gouv.fr

Michel Leblanc et Luc Follebout
Service déplacements, intermodalité,
infrastructures - 03 20 40 54 40
Michel.Leb Blanc@developpement-durable.gouv.fr
Luc.Follebout@developpement-durable.gouv.fr